|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF) |  |
| REPUBLIQUE GABONAISEMinistère Des Eaux Et Forêts |  | CONSERVATION JUSTICE GABONTéléphone : (+241) 074 23 38 65E-mail : luc@conservation-justice.orgWeb : www.conservation-justice.org |

SOMMAIRE

[1 Points principaux 2](#_Toc7774926)

[2 Investigations 2](#_Toc7774927)

[3 Opérations](#_Toc7774928) 2-3

[4 Département juridique 3-4](#_Toc7774929)

[5 Communication](#_Toc7774930) 4

[6 Relations extérieures](#_Toc7774931) 4-5

[7 Conclusion 5](#_Toc7774932)

**Rapport Mensuel mars 2020**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# Points principaux

**Le 06 mars 2020**, audience de flagrant délit de deux affaires : Ministère publique & Eaux et Forêt contre  Messieurs MAPILA Grégoire et MAZOU Frédéric ;

**Le 17 mars 2020**, à Moanda (Province du Haut-Ogooué), interpellation du nommé KAH PUH Joseph de nationalité camerounaise en possession de six (06) pointes d’ivoire brut d’une masse totale de 07,39 kgs ;

**Le 20 mars 2020**, à Libreville (Province de l’Estuaire), suivi du cas BEKALE NDONG Sebastian, ENGONE Jean et ETOUGHE Fulbert arrêtés par la brigade de gendarmerie de Cocobeach, pour détention et tentative de vente de deux (02) pointes d’ivoire brut ;

Plusieurs rencontres de renforcement de la collaboration et de suivi des cas et procédures ont eu lieu avec les autorités administratives et judiciaires.

# Investigations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 07 |
| Investigations ayant mené à une opération | 01 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 23 |

07 missions d’investigations ont été réalisées à travers 4 provinces du pays, à savoir : l’Ogooué-lolo, le Haut Ogooué, le Moyen Ogooué et l’Estuaire, par 4 investigateurs avec 23 trafiquants et braconniers majeurs identifiés.

# Opérations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées | 02 |
| Nombre de trafiquants arrêtés | 04 |

Pour ce mois de mars 2020, le projet AALF a enregistré une opération ayant conduit à l’arrestation

d’un (01) trafiquant impliqué dans le trafic de faune dans la province du Haut Ogooué avec 06 pointes d’ivoires d’une masse totale de 07,39 kgs. Aussi, la Gendarmerie de Cocobeach (province de l’Estuaire), a procédé à l’arrestation de trois (03) trafiquants avec 02 pointes d’ivoires pour laquelle AALF a renforcé le suivi juridique sans pour autant avoir participé à cette arrestation.

L’opération AALF de ce mois de mars 2020 a eu lieu **Le 17 mars 2020** , à Moanda (Province du Haut-Ogooué). Suite à une information donnée par un enquêteur du projet, une équipe composée des agents de la Police Judiciaire et ceux des Eaux et Forêts accompagnés des juristes de l’ONG Conservation Justice a permis l’interpellation du nommé KAH PUH Joseph de nationalité camerounaise en possession de six (06) pointes d’ivoire. Après la perquisition infructueuse au domicile du mis en cause, pour des raisons de la pandémie liée au Covid-19 notamment avec la suspension jusqu’à nouvel ordre, de toutes liaisons ferroviaire de transport des passagers, le mis en cause n’a donc pas été transféré sur Libreville pour être présenté devant le Procureur de la formation spécialisée du Tribunal de Première Instance de Libreville. Il est resté en gardé à vue pendant dix (10) jours avant d’être finalement présenté au Procureur de la République près le tribunal de première instance de Franceville ayant placé Monsieur KAH PUH Joseph en détention préventive à la maison d’arrêt.

**Le 20 mars 2020**, Monsieur le Procureur de la République près le tribunal spécial en charge de la lutte contre la criminalité faunique a informé l’ONG Conservation Justice de l’interpellation, par la brigade de Gendarmerie de Cocobeach (Province de l’Estuaire), en date du **03 mars 2020**, des nommés BEKALE NDONG Sébastien, ENGONE Jean et ETOUGHE Fulbert, tous de nationalité gabonaise. Ils ont été pris en flagrant délit de détention de deux (02) pointes d’ivoire brut qu’ils tentaient de vendre au prix de 120.000 francs CFA au nommé MBOME Clotaire, de nationalité camerounaise, toujours recherché par les éléments de la gendarmerie. Une arme à feu de type Baïkal a également été saisie. Conservation Justice a appuyé le parquet et les agents dans le suivi de la procédure. Ils ont été transférés sur Libreville pour être présenté devant le Procureur de la formation spécialisée du Tribunal de Première Instance de Libreville qui va décerner un mandat de dépôt en leurs encontre en attendant leur jugement.

# Département juridique

Les juristes du projet ont suivi quatre (4) affaires dont trois (3) initiées par le projet AALF avec une seule nouvelle affaire dont le mis en cause est placé en détention préventive à la prison centrale de Franceville par le Procureur de la République près le Tribunal de première instance de cette ville.

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 04 |
| Nombre de condamnations | 00 |
| Affaires enregistrées | 02 |
| Nombre de prévenus | 07 |

Pour les quatre (04) affaires de trafic d’ivoire, Il y a eu l’audience de flagrant délit de deux affaires plaidées par l’avocat de l’Etat. Il s’agissait de l’affaire SANY Mohamed et celle de MAPILA Grégoire et MAZOU Frédéric, arrêtés respectivement à Makokou et à Franceville le mois de février 2020 dernier pour trafic d’ivoire. Si l’avocat a sollicité 20 millions pour SANY Mohamed, pour les deux derniers, l’avocat avait demandé 30 millions à titre de dommages-intérêts.

Deux nouvelles affaires ont été enregistrées dont les procédures sont toujours suivies. Parmi les affaires ainsi suivies par le département juridique, seule celle de KAH PUH Joseph arrêté à Moanda a été initiée par le projet AALF. Le mis en cause a été placé en détention préventive à la maison d’arrêt de Franceville. La deuxième affaire concerne BEKALE NDONG Sébastien, ENGONE Jean et ETOUGHE Fulbert quant à eux initiée par la gendarmerie de Cocobeach l’ayant arrêtée pour trafic de deux pointes d’ivoire. Ils sont en détention préventive à la prison centrale de Libreville.

**Le 06 mars 2020** : Suivi de deux audiences de flagrant délit. Il s’agit  de l’affaire MP & EF C/ Messieurs MAPILA Grégoire et MAZOU Frédéric, tous de nationalité gabonaise, arrêtés respectivement à Franceville et Boumango (Province du Haut-Ogooué), le **14 et 15 février 2020** en possession de 2 pointes d’ivoire sectionnées en 10 morceaux dissimulées dans un sceau de peinture. Au cours de la plaidoirie de cette affaire, l’avocat avait demandé de reconnaître coupables les mis en cause pour détention transport et vente de l’ivoire. En réparation du préjudice subi par l’Etat, le paiement de la somme de trente millions, à titre de dommages et intérêts.

La deuxième affaire est celle du MP & EF C/ SANY Mohamed , sujet béninois naturalisé gabonais, arrêté **le 18 février 2020**, à Makokou pour détention, transport et tentative de vente de deux pointes d'ivoire brut d'éléphant, coupées en 4 morceaux d’une masse totale 5,6kgs, infractions prévues et punies par l'article 579 du code pénal Gabonais. En répression, l'avocat en a sollicité du tribunal le versement de 20 millions de dommages-intérêts.

**4.2. Visites de prison**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 00 |
| Nombre de détenus rencontrés | 00 |

Aucune visite de prison n’a eu lieu en ce mois de mars 2020.

# Communication

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 10 |
| Télévision | 01 |
| Internet | 6 |
| Presse écrite | 02 |
| Radio | 01 |

Le projet a produit 10 pièces dont 06 ont été publiées sur internet, 02 dans la presse écrite 01 à la radio et 01 à la télévision.

Les articles sont disponibles sur plusieurs médias et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: http://www.conservation-justice.org/CJ/

Facebook:https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/

YouTube: https://www.youtube.com/user/ConservationJustice

# Relations extérieures

**Indicateur:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 40 |
| Suivi de l’accord de collaboration  | 30 |
| Collaboration sur affaires | 10 |

Le projet AALF a tenu plusieurs rencontres avec les autorités administratives et judiciaires du pays :

**Estuaire**:

A l’estuaire, on dénombre les rencontres entre autre avec le Procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville, le Directeur Général de l’agence d’exécution de la filière forêt/bois, du Directeur Technique de l’ANPN, le Directeur Général des industries, les agents de la direction de lutte anti-braconnage ;

**Ogooué-Lolo**

Dans le but d’apprêter une opération dans la ville Koula-Moutou, les juristes ont rencontré le Directeur Provincial des Eaux et forêts, le Procureur et le chef d’antenne de la Police judiciaire de l’Ogooué-Lolo ;

**Haut-Ogooué**

Dans le cadre de l’opération du trafiquant d’ivoire à Moanda, les juristes ont rencontré et discuté avec le Procureur de Franceville, le Directeur provincial des Eaux et Forêts et le chef d’antenne de la Police judicaire de Franceville ;

**La Ngounié**

En appui à la mission de contrôle et de police forestière diligenté par le Ministère des Eaux et Forêts, le CAF, l'Agence Nationale des Parcs Nationaux, de la police judiciaire et de la gendarmerie Nationale notamment à lutte contre le trafic de bois et des produits fauniques, les juristes du projet ont profité à rencontrer le Directeur provincial et le chef de Cantonnement des Eaux et Forêts ainsi que les magistrats aussi bien du siège que du parquet ;

**Woleu-Ntem**

Dans le cadre de la mission de l’équipe sociale pour ses missions de sensibilisation des populations dans la province du Woleu-Ntem, il y a eu la rencontre du DP, des chefs de cantonnement de Bitam et Minvoul outre la Gendarmerie. Au total, au moins 40 rencontres ont été tenues

# Conclusion

En définitive, au mois de mars 2020, le projet AALF a réalisé, outre plusieurs rencontres de renforcement de la collaboration, 07 missions d’investigations à travers 4 provinces du pays, à savoir : l’Ogooué-lolo, le Haut Ogooué, le Moyen Ogooué et l’Estuaire. Ces missions ont donc permis d’identifier 23 nouveaux trafiquants. Un d’entre eux a été arrêté à Moanda au cours d’une opération menée par les agents de la police Judiciaire et ceux des Eaux et Forêts appuyés de juristes de l’ONG Conservation Justice. Aussi, la Gendarmerie de Cocobeach (province de l’Estuaire), a procédé à l’arrestation de trois (03) trafiquants avec 02 pointes d’ivoires pour laquelle AALF a renforcé le suivi juridique sans pour autant avoir participé à cette arrestation. Les audiences et les visites de prison ont été interdites par le gouvernement aussi bien la suspension jusqu’à nouvel ordre, de toutes liaisons ferroviaire de transport des passagers à cause de la pandémie liée au Covid-19. En conséquence, le transfert sur Libreville du présumé trafiquant d’ivoire KAH PUH Joseph, arrêté à Moanda n’a pu être déferré devant le Procureur de la formation spécialisée du Tribunal de Première Instance de Libreville en charge de la criminalité faunique. C’est donc du principe, à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles, que le parquet de Franceville va connaître de cette affaire et le présumé trafiquant KAH PUH Joseph placé en détention préventive à la prison centrale de Franceville par le Procureur de la République près le Tribunal de première instance de cette ville. Bien que la procédure soit celle de flagrance, la date d’audience n’a pas été arrêtée.